



Ne vous encombrez pas avec les encombrants !



Depuis quelques semaines réapparaissent sur les trottoirs, à proximité des résidences ou dans les locaux à poubelle ce que l'on appelle les encombrants. Mais en réalité, que sont-ils et que peut-on en faire ?

Les encombrants (matelas, meubles, électroménager...) sont des déchets de ménage trop volumineux pour être mis à la poubelle.

Pendant longtemps, ils sont dans le logement mais quand ils sont vieux, usés ou cassés, qu'en faire ? Bien souvent, ils se retrouvent au bas de la résidence, dans le local à poubelle ou sur le trottoir. Cependant, ces déchets ne peuvent pas être pris en compte par la collecte des ordures ménagères.

Sachez également que la loi du 15 juillet 1975 interdit les dépôts sauvages. En outre, se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable.

Déchetterie ou don

Certaines communes organisent la collecte des encombrants en porte-à-porte sur rendez-vous téléphonique.

Cependant, la mise en déchetterie est la solution la plus efficace. Contactez votre Mairie pour connaître la déchetterie dans

laquelle vous pourrez vous rendre. Sur présentation d'un justificatif de domicile, une **carte d'accès gratuite** vous est remise lors de votre première visite.

Enfin, il existe une autre solution, la récupération par des associations. Par exemple, pour les vélos dont vous n'avez plus besoin, contactez Fées du Sport (05 53 77 50 73).



Ces encombrants ne seront pas pris par les éboueurs. Pour vous en débarrasser, plusieurs solutions existent.



BIENTOT 22 NOUVELLES MAISONS AU PASSAGE D'AGEN

Depuis quelques mois, une nouvelle résidence est en construction au Passage d'Agen, près de l'avenue de l'Europe. Ce sont 22 maisons avec étage : des T3 ou T4 avec garage individuel, terrasse et jardin privatif.

La qualité de la construction et des équipements (isolation renforcée, chauffage par pompe à chaleur individuelle air/eau, eau chaude sanitaire solaire...) a valu au

projet Trompillou d'être sélectionné et retenu au titre d'Alienor 2008. Allienor est un programme d'aide à la réalisation de « bâtiments durables à basse énergie » adaptés au climat Aquitain, lancé par la Région Aquitaine et la Délégation Régionale d'Aquitaine de l'ADEME. Cette résidence THPE, Très Haute Performance Energétique, permettra aux habitants de moins dépenser pour se chauffer.



Le projet du cabinet ARCHI-CONSEIL BRICHET-MARES-RAOUX.



La première tranche de la résidence en cours de réalisation.

NUMEROS D'URGENCE

De temps en temps, nous vous redonnons les numéros d'urgence. Pensez à les conserver à portée de main, cela peut vous être utile.

POMPIERS - 18

POLICE - 17

SAMU - 15

N° unique d'urgence européenne 112

Dépannage Sécurité Gaz
0810 433 047

Dépannage Sécurité Electricité
0810 33 30 47

Dépannage Eau
0811 902 903

Dépannage ascenseurs
le N° Azur à composer est indiqué dans chaque cabine d'ascenseur.

Enfin, en cas de problème grave, vous pouvez joindre votre gardien.

